

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 11 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le 11 mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Pierre COUTURIER, Jean-Marc GRANGER, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représentés : Jean-Charles BRIDET par Guy RANCHIN, Clémence GILABERT par Yves ANDREUX, Pascal LARGE par Yasminah LAMURE

Excusé :

Absent : Kévin JUILLARD

Secrétaire de la séance : Etienne BILLARD

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2022

Délibérations :

- 1- Vote compte de gestion 2021 - Vinzelles
- 2- Vote compte administratif 2021 - Vinzelles
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement - Vinzelles
- 4- Révision des tarifs de location de la salle des fêtes
- 5- Attribution, éventuelle, d'une subvention exceptionnelle de solidarité au profit de l'UKRAINE

La vie communale

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion - Vinzelles (DE 2022 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREUX Yves

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - Vinzelles (DE 2022 006)

Le maire, Yves ANDREUX, fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2021, qui se décompose comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	78 804.16			88 114.36	78 804.16	88 114.36
Opérations exercice	342 159.45	470 655.64	604 367.17	709 637.67	946 526.62	1 180 293.31
Total	420 963.61	470 655.64	604 367.17	797 752.03	1 025 330.78	1 268 407.67
Résultat de clôture		49 692.03		193 384.86		243 076.89
Restes à réaliser						
Total cumulé		49 692.03		193 384.86		243 076.89
Résultat définitif		49 692.03		193 384.86		243 076.89

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Le maire ne prend pas part au vote, se retire et a quitté la salle du conseil, pour laisser la présidence à Guy RANCHIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'approuver le compte administratif 2021.

Affectation du résultat de fonctionnement - Vinzelles (DE 2022 007)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 193 384.86

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	88 114.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	104 435.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	105 270.50
Résultat cumulé au 31/12/2021	193 384.86
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	193 384.86
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv.	
compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - 193 384.86	
lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes (DE 2022 008)

Vu la délibération en date 02 juin 2017 relative aux tarifs de location de la salle des fêtes ;

Le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes (tableau des tarifs joint),

Dit que les tarifs sont applicables au 14 mars 2022.

Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité au profit de l'Ukraine
(DE 2022 009)

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2008-352 du 16 avril 2008,

Vu l'état d'urgence en Ukraine,

Le maire rappelle que suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les besoins en matière d'aide humanitaire, matérielle et alimentaire s'avèrent immenses et d'ultime nécessité. Des appels aux dons en faveur de la population ukrainienne sont lancés et commencent à se mettre en place notamment dans les collectivités territoriales.

Le maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de solidarité de 1 000 € au profit de l'Ukraine. Celle-ci sera reversée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) créé en 2013 par le ministère des affaires étrangères. Il permet aux communes d'apporter leur soutien lors de catastrophes naturelles, de crises humanitaires ou de conflits armés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide de s'associer au mouvement en faveur de l'Ukraine et d'exprimer son soutien en attribuant une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 1 000 €,

Dit que cette aide sera reversée au FACECO,

Dit que l'aide versée sera comptabilisée au compte 6748 "autres subventions exceptionnelles",

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La vie communale :

- SIVOM : le maire fait un point sur le budget.

- Fibre : AXECOM en charge du déploiement sur le secteur ex CCMB nous demande un fichier d'adressage (nom de la voirie - n° - réf. Cadastrale). Nous le fournirons pour fin mars. Raccordements : fin 2022

- Samedi 19 mars : commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962, la commune rendra hommage aux victimes de la guerre d'Algérie. Avant de se rendre devant le monument aux Morts, le Comité local de la FNACA déposera la plaque Souvenir des Anciens Combattants sur la tombe de leurs camarades décédés. Lecture sera faite du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, déposera une gerbe suivra le chant de la Marseillaise. La cérémonie sera clôturée par le vin d'honneur offert par la municipalité.

- Aménagement d'un cheminement partagé piétons/vélos rue de la Cense : la réunion de préparation de chantier a eu lieu mardi 08 mars 2022 avec tous les intervenants. Le Sydesl débute les travaux le 28 mars 2022.

- Demande de subvention FEDER : Appel à projet reçu de MBA le 08/03, réponse pour le 25/03 (!). Nous présenterons le projet rue de la Cense qui peut rentrer dans le thème « mobilité urbaine durable ».

- Travaux :

- Ecole : la toiture « tuiles » doit être expertisée
- Eglise : la toiture du bas-côté est à refaire

- Vinzelles 63 : nos amis de Vinzelles Puy de Dôme ont lancé une invitation pour septembre 2022.

- Recensement de la population : Le décompte en fin de recensement s'établit à 761 habitants.

- Projet logements situés aux « Buchardières » : le maire présente une estimation des coûts (investissement et exploitation) et demande aux conseillers de réfléchir à la réalisation éventuelle de ce projet (3 logements F3 adaptés PMR) pour une décision à prendre en mai 2023.

- Élections présidentielles – 1^{er} tour : tenue du bureau de vote dimanche 10 avril 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 19h00.

Plages horaires	Noms
08 h 00 – 10 h 30	Jean-Charles BRIDET Pascal LARGE Guy RANCHIN
10 h 30- 13 h 00	Anne TRICO Etienne BILLARD Valérie GRANGER
13 h 00 – 16 h 00	Fatma ARDA Yasminah LAMURE Clémence GILABERT
16 h 00 – 19 h 00	Jean-Marc GRANGER Nathalie LACOUR Frédéric IAMETTI

Dépouillement : Yves Andreux (Président), assesseurs : Guy Ranchin, Frédéric lametti, Anne Trico, Jean-Marc Granger, Nathalie Delorme.

Fin de la séance à 22h10.

Prochain conseil municipal vendredi 08 avril 2022 à 20h00.

